

**SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16 juin 2025 à 19 heures 30**

*suivant convocation aux Membres
en date du 6 juin 2025*

Présidence : Le maire, Vincent STRICH

Membres présents : Mmes & MM. Isabelle ALLOUCHE ; Sophie DIENER ; Christian ENTZ ; Germain JUNG ; Pierre MALATRE ; Angélique MARTIN ; Jérôme PRUVOT (arrivé au point 3) ; Jean-Philippe RUBERT ; Sonia SCHMITZ et.

Membres absents excusés : Mmes Laetitia NASTASI ; Géraldine SCHURDER ; Céline WALTERSBERGER et M. Denis WACH.

Secrétaire de séance : Mme Sonia SCHMITZ.

Début de séance : 19h42

0-0-0-0-0-0-0-0

PROCURATIONS

Mme Géraldine SCHURDER donne pouvoir à M. Jean-Philippe RUBERT ;
M. Denis WACH donne pouvoir à M. Vincent STRICH ;
Pour les représenter au Conseil municipal du 16 juin 2025 à 19 heures 30, pour prendre part à toutes les délibérations, émettre tous votes, signer tous documents, et généralement faire le nécessaire.
Le Conseil prend connaissance du document original de procuration.

1/ NOMINATION du ou de la secrétaire de séance

Le Conseil municipal nomme Mme Sonia SCHMITZ en qualité de secrétaire pour cette séance.
Avis favorable à l'unanimité

2/ ACCEPTATION du dernier P.V.

Suite à la transmission du P.V. de la séance du 12 mai 2025 ; aucune remarque n'est formulée quant au précédent procès-verbal.
Le P.V. est approuvé à l'unanimité par 11 voix POUR (9 + 2 procurations).

Le PV est signé séance tenante par les membres présents.

Arrivée de M. Jérôme PRUVOT

3/ Demande de rajout d'un point supplémentaire

Dans le cadre des travaux d'extension de la chaufferie biomasse, nous avons contracté une ligne de trésorerie, laquelle s'avère insuffisante à ce jour.
Ce sujet sera présenté en point n° 8.
Le Conseil municipal émet un avis favorable par 12 voix POUR (10 + 2 procurations)

4/ Propriété « BOHRER », décision de préemption

Nous avons reçu une Déclaration d'Intention d'Aliéner pour la propriété située 2 rue de Rantzwiller. Ce bien pourrait être pressenti pour y installer le péricolaire.
Ce bien foncier est contigu à tout un ensemble immobilier appartenant déjà à la municipalité : mairie, école maternelle et notamment la propriété dite « Gesser » sur laquelle il est projeté la construction d'un hangar communal.
Le maire propose d'appliquer son droit de préemption ; le prix de vente est affiché à 163 000,00 euros.

Dans cette perspective, il conviendra de prévoir un emprunt pour financer ces projets.

Le Conseil municipal émet un avis favorable par 12 voix POUR (10 + 2 procurations)

5/ ADAUHR, convention d'assistance à Maître d'ouvrage (atelier communal ; périscolaire ; logements communaux ; ...)

L'Agence Technique Départementale Alsace, dénommée ADAUHR propose, dans le cadre des relations contractuelles existantes avec notre commune, la passation d'une convention dans le cadre des projets suivants :

- Terrain sis 35 rue principale :
Construction d'un atelier communal permettant de recréer un corps de ferme pour abriter le matériel communal et les véhicules (avec installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture) ;
Sur la maison à colombages existante dite « maison GESSER » : installation de sanitaires, vestiaires-douches, un bureau et une salle de pause au rez-de-chaussée et un logement communal à l'étage.
- Terrain sis 2 rue de Rantzwiller :
Réalisation d'un périscolaire dans cette maison en cours d'acquisition.

La mission de l'ADAUHR consistera à apporter une assistance dont le contenu très précis est transcrit dans la convention reçue en mairie et qui fait l'objet de cette délibération.

Le tarif annoncé comprend une tranche dite « ferme » pour un montant HT de 14 205,00 euros et une autre « optionnelle » pour un montant HT de 8 520,00 euros.

Le total des tranches ferme et optionnelle s'élève à 22 725,00 euros HT (soit 27 270,00 euros TTC).

Après communication des éléments constituant la convention et après délibération, le Conseil municipal émet un avis favorable par 12 voix POUR (10 + 2 procurations)

6/ Territoire d'énergie Alsace, ajustements de puissances en éclairage public

ENEDIS a l'obligation de procéder annuellement au contrôle des puissances souscrites de l'ensemble du parc d'éclairage public équipé d'un comptage. Ce contrôle a pour but de vérifier que la puissance souscrite pour chaque « Point de Référence et Mesure » (PRM) est adaptée aux besoins nécessaires au fonctionnement de l'éclairage public.

Suite à ce contrôle, les fournisseurs doivent proposer les ajustements de puissance nécessaires à la hausse ou à la baisse. Ainsi, nos fournisseurs d'énergie pour l'éclairage public doivent nous fournir un bilan par point de livraison afin de vérifier si nos abonnements et nos puissances souscrites sont en adéquation avec nos besoins.

Pour pouvoir bénéficier d'un accompagnement de la part de TEA sur ce volet, nous devons leur transmettre notre accord pour le traitement de nos données sensibles.

Territoire d'Énergie Alsace, nous a transmis un modèle d'autorisation/mandat pour l'accès aux données techniques et contractuelles relatives aux puissances souscrites des « Points de Référence et Mesure » pour l'optimisation de l'éclairage public de Territoire d'Énergie Alsace.

Le Conseil municipal émet un avis favorable par 12 voix POUR (10 + 2 procurations)

7/ Acceptation d'avenants au marché public « Extension du réseau de chauffe »

Dans le cadre du marché public en cours, le bureau d'études SCHLIENGER nous a transmis 2 avenants relatifs aux travaux d'extension du réseau de chaleur vers l'église, lesquels se définissent ainsi :

Lot 2 : RESEAU DE CHALEUR ; Entreprise TP3F de Blotzheim

Le montant du marché initial qui était de 172 087,82 € HT (206 505,14 € TTC) est porté à 196 977,62 € HT (236 373,14 € TTC) suite à l'avenant n°1 du 03/04/2025 établi pour un montant de **24 890.00 € HT** (29 868,00 € TTC).

Lot 3 : CHAUFFAGE-BÂTIMENTS ; Entreprise MULLER Climatisation de Hésingue

Le montant du marché initial qui était de 58 973,22 € HT (70 767,86 € TTC) est porté à 59 709,42 € HT (71 651,30 € TTC) suite à l'avenant n°1 du 28/01/2025 établi pour un montant de **736,20 € HT** (883,44 € TTC).

Le montant total des avenants est de **25 626,20 € HT** (30 751,44 € TTC).

Lors de notre dernière séance, il avait été décidé d'obtenir des précisions supplémentaires sur les caractéristiques de ces avenants.

Une rencontre s'est tenu le mardi 10 juin dernier en présence du bureau d'études ainsi que de l'entreprise concernée. Le compte-rendu réalisé par le BET SCHLIENGER a été réceptionné ce jour. Il en ressort que les montants annoncés sont en parfaite adéquation avec les travaux réalisés.

En conséquence, le Conseil municipal émet un avis favorable par 12 voix POUR (10 + 2 procurations)

8/ Augmentation de la ligne de trésorerie ou éventualité d'un emprunt

Le maire propose de contacter le Crédit Agricole pour demander un complément de 50 000,00 euros à la ligne de trésorerie initiale déjà accordée.

Cet apport financier permettra de pouvoir mandater les dernières situations des entreprises concernant les travaux d'extension du réseau de chauffage vers l'église.

Dès que le DGD (décompte global définitif) sera établi par le BET SCHLIENGER et que l'ensemble des situations sera mandaté, nous pourrons demander le versement des subventions attendues (de la totalité ou du solde suivant le cas).

Le Conseil municipal émet un avis favorable par 12 voix POUR (10 + 2 procurations)

9/ Acquisition de terrain, parcelle 166 en section 25

Comme abordé lors de notre séance du 31 mars dernier, le maire avait proposé de faire l'acquisition de la parcelle n° 166 en section 25 dont la superficie représente 1 055 m² (classée « bois et taillis »).

Les propriétaires ont manifesté leur accord verbal pour la vente de cette parcelle vers la commune avec un prix conclu à 50 € de l'are soit un total de 527,50 €.

En conséquence et après avoir pris connaissance de ces différentes modalités, le conseil municipal :

- Décide à l'unanimité de conférer tous pouvoirs à M. le maire et / ou à son adjoint, à l'effet de régulariser l'acte notarié pour la parcelle désignée ci-dessus, à recevoir par la Selarl ZOBLER, GUYOT & SCHWARTZ, notaires associés à RIBEAUVILLE ;
- Décide à l'unanimité de procéder au règlement de tous les frais, droits et émoluments liés à l'acte de vente authentique ;
- Requier l'élimination au Livre Foncier compétent, la parcelle qui sera acquise aux termes dudit acte de vente.

Le Conseil municipal émet un avis favorable par 12 voix POUR (10 + 2 procurations)

10/ Informations SLA

Rénovation des panneaux, circuit des Manoirs : Mme BITONTI de SLA a confirmé que les nouveaux panneaux pourraient être installés d'ici la fin de l'année, voir début 2026.

Une information complémentaire sur le GALGEN sera éventuellement ajoutée.

Commission des sports : M. Christian ENTZ a participé à la commission des sports de SLA qui s'est réunie le 2 juin à Village-Neuf. Il a été question du bilan pluriannuel du pôle animation-événementiel et de l'organisation de la « Sundgauvienne » qui a rassemblé 350 participants. La participation financière de SLA n'est pas encore arrêtée mais se situerait dans une fourchette évaluée entre 25000 et 30000 euros. Par ailleurs, SLA et Saint-Louis sont candidats pour organiser les championnats de France de natation en eau froide (température imposée entre 5 et 15 degrés) du 9 au 11 janvier 2026 au stade nautique.

11/ Urbanisme

Certificat d'urbanisme n° CU.68324.25.0011@ (CUa) présenté par la SCP THUET et HERZOG, notaires à Mulhouse, pour un terrain situé au 2 rue de Rantzwiller, en section n° 01, parcelle n° 258, d'une contenance de 544 m².

Certificat d'urbanisme n° CU.68324.25.0012@ (CUa) présenté par la SCP BAEUMLIN-ANDELFINGER et SIFFERT-KLUSKA, notaires à Altkirch, pour un terrain situé au 7C rue des Loups, en section n° 02, parcelle n° 288, d'une contenance de 2942 m².

Certificat d'urbanisme n° CU.68324.25.0013 (CUa) présenté par la SCP HASSLER, notaire à Wittelsheim, pour un terrain situé au 78 rue Principale, en section n° 01, parcelle n° 419/10, d'une contenance de 309 m².

Certificat d'urbanisme n° CU.68324.25.0014 (CUB) présenté par la société VIVIALYS AMENAGEMENT FONCIER à Lutterbach, pour un terrain situé 9 rue du Milieu, en section n° 02, parcelle n° 384, d'une contenance de 3522 m².

Certificat d'urbanisme n° CU.68324.25.0015 (CUa) présenté par la SCP CHAUVIN et BASCH, notaires à Mulhouse, pour un terrain situé rue Principale, en section n° 02, parcelle n° 269, d'une contenance de 575 m².

Certificat d'urbanisme n° CU.68324.25.0016 (CUa) présenté par la SCP BENNER et PHILIPPE, notaires à Mulhouse, pour un terrain situé rue 13 rue de Flaxlanden, en section n° 03, parcelle n° 439/111, d'une contenance de 509 m².

Déclaration préalable n° DP.68324.25.0013@ présentée par la société SOLUTION CLIMAT à Saint-Maurice (94), pour une habitation située au 87 rue Principale, pour l'installation de 10 panneaux photovoltaïques, en section n° 02, parcelle n° 54 d'une contenance de 705 m².

Modification déclaration préalable n° DP.68324.25.0010 M01@ présentée par Mme Anaïs GIRARDIN, pour la modification de l'emplacement de sa piscine au 13 rue des Sources, en section n° 03, parcelle n° 472 d'une contenance de 685 m².

Permis de construire n° PC.68324.25.0004@ présenté par M. Frédéric RAPP, pour la construction d'un garage et l'aménagement des combles, 2B rue des Acacias, section n° 02, parcelles n° 344, 345, 346, 347, 9, 239, 245, 235 d'une contenance totale de 3884 m².

Le Conseil municipal prend connaissance des documents d'urbanisme qui sont transmis au service instructeur de SLA (Saint-Louis Agglomération), pour contrôle et vérification, ainsi qu'à l'ABF si concerné.

Révision du PLU : suite à des relances effectuées par Mme Géraldine SCHURDER, nous avons reçu les documents attendus. L'ensemble devra être relu, vérifié et annoté d'éventuelles corrections. M. Pierre MALATRE partagera le document pour que chacun.e puisse en prendre connaissance. Les différentes remarques seront mises en commun lors d'une réunion de travail dont la date est prévue pour le mardi 1^{er} juillet 2025 à 19h30 en mairie.

12/ Travaux

Réfection de chemins : suite aux fortes pluies survenues dernièrement, il conviendrait de faire intervenir l'entreprise ROKEMANN pour faire égaliser la terre sur les chemins.

Grille d'évacuation, rue du Winzerhaus : il faudra envisager, d'ici l'automne, de remplacer la grille de l'avaloir situé rue du Winzerhaus (en sortie de la partie macadamisée vers l'entrée du chemin forestier). La grille actuelle est trop fine et n'est pas adaptée.

Bassin du « Gischgraben » : l'étude suit son cours pour l'implantation du 4^{ème} bassin de rétention, lequel est nécessaire pour protéger la partie basse du village.

Le maire a mandaté le bureau AMS Ingénierie pour réaliser une étude de sécurisation que nous devrions recevoir prochainement. Cette étude s'est avérée nécessaire, notamment pour répondre à un refus exprimé par des habitantes de la rue de la Fontaine.

Rénovation du clocher de l'église : il est envisagé la création d'une association, en partenariat avec la « Fondation du patrimoine » pour œuvrer à la rénovation du clocher de l'église, notamment par l'organisation de manifestations dont les fonds pourraient être investis pour les travaux. Les problèmes d'infiltration sont récurrents et cela pourrait être une aide considérable.

Chemin de Zaessingue : un propriétaire qui dispose de terres agricoles en limite de ce chemin nous a signalé que de nombreuses voitures empiètent sur ses terres et abîment les cultures. La topographie du chemin fait qu'il y a régulièrement des trous et affaissements, causés notamment par certaines conditions climatiques et que forcément, les voitures souhaitent éviter.

Notre agent communal fera le nécessaire pour rendre le chemin praticable en créant une pente pour que les eaux s'écoulent vers la forêt.

13/ Activités des commissions :

Commission embellissement : la tournée de reconnaissance pour le concours des maisons fleuries est prévue avec les membres du Jury, le samedi 19 juillet prochain, RDV à 9h sur le parking de la mairie.

Commission PLU : une réunion de travail est prévue le mardi 1^{er} juillet à 19h30 en mairie.

Commission PCS : le document sera transmis à l'ensemble du Conseil municipal pour avis. Il sera à valider lors de la prochaine séance.

Cinéma plein air : la diffusion est programmée pour le vendredi 29 août 2025 ; une réunion sera prévue le lundi 25 août pour faire un dernier point sur l'organisation.

Le résultat de l'an passé a permis d'acheter 20 garnitures (tables et bancs) qui sont mis à la disposition des associations dans l'organisation d'événements.

14/ Informations / Divers

Extrascolaire : une réunion est prévue le mardi 1^{er} juillet à 17h30 en présence de la Fédération des Foyers-club et de la mairie de STEINBRUNN-LE-BAS.

Inaugurations : 2 dates sont à retenir pour de prochaines inaugurations :

Le samedi 6 septembre 2025 à 17h00 pour l'installation des panneaux du sentier de mémoire ;

Le dimanche 28 septembre 2025 à 10h30 pour la chaufferie biomasse (installation et extension).

Nettoyage de ruisseau : le syndicat « Rivières de Haute Alsace » interviendra prochainement pour le nettoyage du ruisseau rue de Rantzwiller (dépose de sédiments à la sortie de l'ovoïde) et pose d'enrochement le long du pont pour permettre une courbe d'écoulement.

Informations de dates :

- **Mardi 17.06.2025 à 18h00** : conseil d'école, à Steinbrunn-Le-Bas ;
- **Jeudi 19.06.2025** : 6^{ème} salon des communes et intercommunalités du Haut-Rhin, à Colmar ;
- **Samedi 21.06.2025 à 18h00** : Fête du village organisée par la MJC ;
- **Samedi 28.06.2025 à 10h00** : inauguration de la crèche de VILLAGE-NEUF ;
- **Lundi 30.06.2025 à 18h30** : 50^{ème} anniversaire du SIVOSC ;
- **Vendredi 04.07.2025** : inauguration du jardin de la maison de la santé à FOLGENSBOURG ;

0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 09 minutes
La prochaine séance est prévue pour le 21 juillet 2025

Signature des membres présents :

Le Maire, Vincent STRICH :		
Isabelle ALLOUCHE :	Sophie DIENER :	Christian ENTZ :
Germain JUNG :	Pierre MALATRE :	Angélique MARTIN :
Laëtitia NASTASI : <i>Absente excusée</i>	Jérôme PRUVOT : <i>à partir du point 3 :</i>	J-Philippe RUBERT :
Sonia SCHMITZ : <u>Secrétaire de séance</u>	Géraldine SCHURDER : <i>Par procuration, J-Philippe RUBERT</i>	Denis WACH : <i>Par procuration, Vincent STRICH</i>
Céline WALTERSBERGER :		

Délibérations :

- N° 1 pour le point 03 :** demande de rajout d'un point supplémentaire ;
N° 2 pour le point 04 : propriété « Bohrer », décision de préemption ;
N° 3 pour le point 05 : ADAUHR, Convention d'assistance à maître d'ouvrage » ;
N° 4 pour le point 06 : Territoire d'énergie Alsace, ajustements de puissances en éclairage public ;
N° 5 pour le point 07 : acceptation d'avenants au MAPA « extension du réseau de chauffe » ;
N° 6 pour le point 08 : augmentation de la ligne de trésorerie ou éventualité d'un emprunt ;
N° 7 pour le point 09 : acquisition de terrains, parcelle 166 en section 25 (Bohl) ;